



Le Conseil d'Etat

1931-2020

Conseil national Commission de l'économie et des redevances Monsieur Christian Lüscher, Président Palais fédéral 3003 Berne

Concerne: 09.503 n IV.pa. Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et

créer des emplois – ouverture d'une procédure de consultation

Monsieur le Président,

Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil sur l'objet mentionné sous rubrique et nous vous faisons volontiers part de notre détermination à son propos.

Les deux avant-projets de loi fédérale visant à abolir le droit de timbre de négociation, pour l'un, et le droit de timbre sur les primes d'assurances, pour l'autre, font suite à une initiative parlementaire¹.

Notre Conseil soutient ces deux avant-projets. Cependant, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus et puisque d'autres réformes fiscales sont imminentes, notamment celle de l'impôt anticipé, il s'agit de revoir les priorités des dossiers relevant de la politique financière et fiscale. Nous estimons que la suppression des droits de timbre ne constitue pas une priorité. Nous demandons donc de mettre entre parenthèses les deux avant-projets.

En complément, vous trouverez en annexe les réponses au questionnaire que vous nous avez soumis.

En vous réitérant nos remerciements de nous avoir offert la possibilité de prendre position sur cet objet, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière

Le président :

Antonio Hodgers

Annexe mentionnée

¹ Initiative parlementaire 09.503 "Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois".

09.503 n lv.pa. Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

Procédure de consultation relative aux avant-projets Questionnaire

I. Principe général

1.	Approuvez-vous, sur le principe, l'abolition du droit de timbre de négociation et du droit de timbre sur les primes d'assurance?
Réponse	Si oui, approuvez-vous leur abolition totale ou seulement partielle? Oui, nous sommes favorables à une abolition totale.

II. Avant-projet 2

2.	Approuvez-vous l'avant-projet 2?
Réponse	Oui.

3.	Approuvez-vous la proposition de la minorité concernant la mise en vigueur de l'avant-projet 2 (II al. 3)?
Réponse	Non.

III. Avant-projet 3

4.	Approuvez-vous l'avant-projet 3?
Réponse	Oui.

5.	Approuvez-vous la proposition de la minorité concernant la mise en vigueur de l'avant-projet 3 (II al. 3)?
Réponse	Non.

IV. Échelonnement

6.	Au cas où vous approuveriez les deux avant-projets ou du moins le principe de l'abolition du droit de timbre de négociation et du droit de timbre sur les primes d'assurance, êtes-vous d'accord avec l'échelonnement proposé ou définiriez-vous les priorités autrement?
Réponse	Le Conseil fédéral doit avoir la compétence pour décider de l'entrée en vigueur des avant-projets 2 et 3, sachant que l'avant-projet 2 doit entrer en vigueur avant l'avant-projet 3.

V. Divers

7.	Avez-vous d'autres remarques ou commentaires ?
Réponse	Non.

Lieu, date: voir la lettre d'accompagnement du Conseil d'Etat
Canton / organisation etc.:
Conseil d'Etat, République et canton de Genève